

ACTIVITE PORTUAIRE : Le port de Nantes Saint-Nazaire perd 25 % de son activité en 10 ans

Afin de pallier à la perte de 25 % des activités du port de Nantes Saint-Nazaire, le [MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME DE LA MER](#) / **T** : 01.40.81.21.22 s'est vu remettre une feuille de soins afin de rétablir la situation. Le sénateur PS Yannick Vaugrenard, co-auteur d'un rapport sur la stratégie des Grands ports atlantiques, s'est exprimé dans les colonnes du Ouest-France au sujet de l'état de santé du grand port du [DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE](#) / **T** : 02.51.82.62.62. Le sénateur rappelle ainsi que "la quasi-totalité des marchandises qui parvient à Angers a transité par le Havre ou le nord de l'Europe. Il y a un rééquilibrage européen à trouver pour réduire les risques transmanche (1 000 navires par jour), la pollution (trafic routier) et la saturation des équipements au nord." De la même manière, Yannick Vaugrenard rappelle que c'est "à la France de faire du lobbying" et de se doter d'un réseau d'infrastructures complet qui permettrait de relier les arrière-pays avec les grands ports de l'arc Atlantique tels que Nantes Saint-Nazaire, Bordeaux ou encore La Rochelle. Le Port de Nantes Saint-Nazaire est un établissement public de l'Etat français. www.nantes.port.fr/